

Extrait des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 13 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le treize mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	28/02/2025
Membres en exercice :	26
Présents :	16
Qui ont pris part à la délibération :	23

Etaient présents : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Emilie CHABRIER, Laurent COT, Mathieu FLOTTEs, Marie-Claude FOURNIER Serge FRAYSSINET, Patrick GAYRARD, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Jean-Paul REMISE, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE, Marlène URSULE.

Absents et excusés : Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL, Anne FALGUEYRETTES (procuration à Emilie CHABRIER), Anne-Marie GARRIGUES (pouvoir à Michel ALBESPY), Isabelle JOFFRE (pouvoir Laurent COT), Damien MENEL (pouvoir à Guillaume SOULIE), Christian PEREZ (pouvoir à Serge FRAYSSINET), Elodie RIVIERE (pouvoir à Marie-Claude FOURNIER), Aurélie SOUFLI (pouvoir à Philippe TABARDEL).

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

**02-APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET ANNEXE
« LOCAL COMMERCIAL CAFE RESTAURANT DE BALSAC »**

Le Maire quitte la salle au moment du vote par l'assemblée délibérante

Le maire désigne l'adjoint responsable des finances, Jean-Paul REMISE, pour présenter le compte financier unique 2024 du budget annexe « Local commercial café restaurant de Balsac ». M. Patrick GAYRARD sort de la salle le temps de ce vote.

Les élus sont invités à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 13 064.23 €	G 3 850.00 €
	Section d'investissement	B 0.00 €	H 0.00 €
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2023	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 28 304.58 € (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisation + reports)		=A+B+C+D 13 064.23 €	=G+H+I+J 32 154.58 €

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2025	Section de fonctionnement	E 0.00	K 0.00
	Section d'investissement	F 0.00	L 0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2023	= E+F 0.00	= E+F 0.00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 13 064.23 €	= G+I+K 32 154.58 €
	Section d'investissement	= B+D+F 0.00 €	= H+J+L 0.00 €
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 13 064.23 €	=G+H+I+J+K+L 32 154.58 €

Le conseil municipal ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte financier unique 2024 du budget annexe « Local commercial café restaurant de Balsac ».

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Signé, Philippe TABARDEL
Acte dématérialisé

Le Maire,
Signé, Patrick GAYRARD
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la
présente délibération
Publiée le 17/03/2025
Transmise en Préfecture le
17/03/2025